# Concertation relative à l'élaboration du nouveau document PLUi-H

Rencontres sur l'espace public du 7 au 24 mars 2022.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat - Toulouse Métropole (toulouse-metropole.fr)

Un registre de concertation est mis à votre disposition, à l'accueil de la mairie, pour vous permettre d'y noter vos avis.

Cette concertation doit permettre aux habitants de s'exprimer sur les enjeux du PLUi-H en matière d'aménagement de l'espace, la gestion économe de l'espace et des ressources, la mobilité, le développement économique et l'habitat.

- 1 **du 7 au 24 mars 2022**, une série de rencontres sur l'espace public lors de la phase de diagnostic du territoire métropolitain, des enjeux du projet d'aménagement et de développement durables,
- 2 **fin 2022 début 2023**, dans chacun des secteurs territoriaux de la métropole, un atelier sera organisé afin de contribuer à la rédaction du projet urbain.

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat

## **AVIS AU PUBLIC**

## CONCERTATION RELATIVE A L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H)

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe que, par délibération du 10 février 2022, le Conseil de la Métropole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole et a ouvert la concertation auprès du public.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLUi-H et sera clôturée au moins 90 jours avant l'arrêt du projet. Le bilan de la concertation sera tiré par délibération en Conseil de la Métropole au moment de l'arrêt du PLUi-H.

La délibération de prescription comporte des objectifs organisés autour de 5 thèmes principaux afin de répondre aux besoins des populations et des activités existantes et futures en mobilisant en priorité les espaces déjà urbanisés : l'aménagement de l'espace, la gestion économe de l'espace et des ressources, la mobilité, le développement économique et l'habitat.

### Modalités de concertation

En vertu de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été définies :

#### Pour s'informer

Une page Internet est ouverte sur le site de Toulouse Métropole (<u>www.toulouse-metropole.fr</u>) comportant des documents permettant au public de prendre connaissance de l'avancée de la procédure au fur et à mesure de son élaboration et des temps d'échange avec le public. La page Internet servira également de support pour la restitution de la concertation.

Un dossier de concertation comprenant les pièces administratives principales du projet et plusieurs cahiers de concertation utiles à la compréhension du projet ainsi que des panneaux de concertation seront mis à disposition du public au fur et à mesure de l'avancée de la procédure au siège de Toulouse Métropole, dans chacune des Mairies des Communes membres et pour Toulouse dans les Maisons de la Citoyenneté Centre Mériel, Rive gauche Saint-Cyprien, Nord Minimes, Est Roseraie, Sud-Est Niel et Ouest Reynerie aux heures habituelles d'ouverture au public.

La presse locale et les bulletins d'information municipaux permettront également au public de prendre connaissance des étapes clefs de la procédure.

#### Pour échanger et débattre

Deux temps de présentation et d'échange avec le public annoncés sur Internet et par voie de presse seront organisés pendant la phase de concertation, en fonction du contexte sanitaire lié à la Covid 19, suivis de réunion de restitution et de débat en visioconférence :

- une série de rencontres sur l'espace public lors de la phase diagnostic du territoire métropolitain, enjeux du projet d'aménagement et de développement durables,
- un atelier dans chaque secteur territorial de Toulouse Métropole concernant la traduction réglementaire du projet urbain.

#### Pour s'exprimer

Par internet : un registre d'observations dématérialisées sera accessible via le site de Toulouse Métropole et permettra au public de consigner ses observations 7j/7 et 24h/24.

Par courrier: le public aura en outre la possibilité d'envoyer ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole, Direction de l'Urbanisme – Service Planification Urbaine au 6, Rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5, en précisant en objet « Concertation préalable PLUi-H ».

Des registres papiers seront mis à disposition du public afin qu'il puisse consigner ses observations, au siège de Toulouse Métropole, dans chacune des Mairies des Communes membres et pour Toulouse dans les Maisons de la Citoyenneté Centre Mériel, Rive gauche Saint-Cyprien, Nord Minimes, Est Roseraie, Sud-Est Niel et Ouest Reynerie aux heures habituelles d'ouverture au public.



Dates •	Lieux de rencontre du public
Lundi 7 mars matin	9h00 - 10h30 Centre ville de st Jory, Route de Paris 11h00 12h30 Centre ville de Brugulères, Place de la République
Lundi 7 mars après midi	14h00 – 15h30 Centre ville d'Aucamville, à proximité de la Mairie 16h00 – 17h30 Centre ville de Fenoulliet, à proximité de la Mairie
Mardi 8 mars matin	9h00 – 10h30 Centre ville de colomiers, Place du Languedoc 11h00 – 12h30 Centre ville de Tournefeuille, à proximité de la Mairie
Mercredi 9 mars matin	8h30 – 10h00 Centre ville de Pibree au marché 10h30 – 12h00 Centre ville de Mondonville, à proximité de la Mairie
Mercredi 9 mars après midi	14h - 15h00 Centre ville de Biagnac, Parvis de l'Eglise 15h30 – 16h30 Arrêts de tramway Servanty Airbus 17H00 – 18h00 Aeroconstellation
Lundi 14 mars sur la journée	Toulouse Centre: 9h00 — 10h00 Capitole, 10h00 — 11h00 Alsace Lorraine, 11h 00 — 12h00 Jeanne d'Arc, 14h00 — 15h00 Carmes, 15h00 — 16h00 Esquirol, 16h00 — 17h00 Palais de Justice
Mardi 15 mars matin	Toulouse Ouest :9h00 - 10h30 St Simon, à proximité Mairie de quartier11h00 - 12h30 Basso Combo
Mardi 15 mars après-midi	Toulouse Rive gauche :14h00 - 15h00 St Cyprien à proximité metro,15h15 - 16h30 Arènes metro16h 45 - 17h
Mercredi 16 mars matin	8h30 – 10h00 Centre ville de Baima au marché 10h30 - 12h00 Métro Baima Gramont
Mercredi 16 mars après midi	13h30 – 14h30 Centre ville de Quint-Fonsegrives, Route de Castres 15h00 – 16h00 Centre ville de Orens-de-Gameville, à proximité de la Mairie 16h30 – 17h30 Centre ville de Dremil Lafage, à proximité de la Mairie
Jeudi 17 mars matin	Toulouse Nord :9h00 - 10h15 Minimes, métro10h30 - 11h45 Lalande12h00 - 13h 15 Borderouge métro
Jeudi 17 mars après midi	Toulouse Est :14h00 - 15h00 Bonnefoy,15h15 - 16h30 Louis Plana16h45 - 17h30 Place de l'Ormeau
Vendredi 18 mars matin	Toulouse Sud Est: 9h00 - 10h00 St Michel, 10h15 - 11h30 Empalot et11H45 - 13h00 Rangueil
Mercredi 23 mars matin	9h00 – 10h30 Centre ville de Castelginest, à proximité de la Maírie 11h00 12h30 - Centre ville de St Alban au marché
Jeudi 24 mars matin	8h30 -10h00 Centre ville de Villeneuve-Tolosane place du Fort 10h30 - 12h00 Centre ville de Cugnaux, à proximité de la Mairie
Jeudi 24 mars après-midi	14h00 15h30- Centre ville de L'Union, St Caprais 16h00 – 17h30 Centre ville de Launaguet, Place Noël

<sup>\*</sup> Dates susceptibles d'être reportées en cas de mauvais temps